Crous Nice Toulon

Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 20 décembre 2023

Concession de logement

Le conseil d'administration,

Vu le rapport présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 20 décembre 2023 ainsi que les échanges en séance,

DECIDE

Article un :

Le conseil d'administration valide à compter du 1er janvier 2024 la révocation d'une convention d'occupation précaire pour un logement de type F3 à la résidence Le Coudon, 657 avenue du 1er BIMP à La Garde attribuée à Monsieur Jean-François Mélenchon – agent d'accueil et de veille au Coudon.

Article deux :

Le conseil d'administration valide à compter du 1er janvier 2024 l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service de type F3 à la résidence Le Coudon, 657 avenue du 1er BIMP à La Garde, attribuée à Monsieur Jean-François Mélenchon – agent d'accueil et de veille au Coudon effectuant les astreintes des deux unités de gestion du Var.

Fait à Nice, le 20 décembre 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 11	Contre : ∅
Membres représentés : 8	Abstention : ∅
Votants : 19	

Publiée le 22 décembre 2023